



COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE GENDARMERIE NATIONALE DU 07 NOVEMBRE 2017

Le major général ouvre la séance, s'assure que le quorum est atteint et Eddy CAMUZEUX est désigné comme secrétaire adjoint.

Le **SNPC/FO** fait lecture de sa déclaration liminaire.

POINTS SOUMIS A AVIS

1.1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CTGN DU 28 JUIN 2017

Aucune observation n'est formulée et le PV est approuvé à l'unanimité.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.2/ CRÉATION DE LA MISSION DES HAUTS POTENTIELS (MPH)

La mission des hauts potentiels est présentée. Il est précisé que la MHP ne s'adresse qu'aux militaires. Les hauts potentiels civils sont gérés directement par la DRH MININT.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.3/ CREATION DE LA MISSION DES SYSTEMES D'INFORMATION FINANCIERS

Cette mission est une petite structure. Elle a pour rôle d'adapter les logiciels et les applications métiers. Une vingtaine d'applications « métier » est concernée. Le premier travail consiste à l'analyse de l'existant pour mener à une adaptation des applications pour la gendarmerie. La technologie XI (obsolète d'ici 2 ans) doit

évoluer vers BI 4. D'ici 2 ans, cette mission devra présenter au Directeur Général (DG) et au Major Général (MG) l'évolution des applications.

Le **SNPC/FO** demande si le poste de civil ne devrait pas être un poste SIC. Le rapporteur de l'administration précise qu'il n'y a pas de nécessité. Le **SNPC/FO** fait remarquer que le poste ne pourra pas être pourvu à la prochaine CAPN mobilité et demande si une affectation hors CAP est envisageable. Monsieur Stanislas BOURRON n'y est pas opposé. La gendarmerie précise que l'affectation peut attendre la CAP de printemps.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.4/ MODIFICATION DE L'ARRÊTE DU 12 AOÛT 2013 PORTANT ORGANISATION DE LA DGGN

La modification présentée est la traduction juridique de la création de la mission des hauts potentiels et de la mission des systèmes d'information financiers.

POUR: 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.5/ CREATION DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION A LA SECURITE PUBLIQUE (CNFSP)

Le Centre national de formation à la sécurité publique assurera les fonctions de formation durant environ 35 semaines par an, pour environ 2.000 gendarmes. Cette création engendre 3 nouveaux postes de personnels civils pour assurer des missions de soutien :

- 1 poste au service général
- 1 poste à la programmation
- 1 N3T au cercle mixte.

Le **SNPC/FO** fait remarquer qu'il manque un poste de N3A au CNFSP et demande qu'il soit rajouté à l'organigramme. Le BPCIVILS fera le modificatif.

Le MG précise que toutes les décisions relatives au CNFSP ne sont pas encore prises et que le Centre ne « tourne » pas encore à plein. Il a vocation à augmenter et les effectifs suivront.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.6/ REORGANISATION DE LA SECTION COMMANDEMENT DU CENTRE DE PRODUCTION MULTIMEDIA DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CPMGN)

La section commandement est sous-dimensionnée d'où la réorganisation présentée et la création d'un ETP.

Le **SNPC/FO** soutient cette nouvelle organisation.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.7/ REORGANISATION DU COMSOPGN : LE PROJET SOLDE EN GENDARMERIE

CREATION DU CENTRE NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA SOLDE GENDARMERIE (CNASG), DU SYSTEME D'INFORMATION AUX ADMINISTRES DE LA SOLDE GENDARMERIE (SIAG), DU DETACHEMENT SOLDE CNASG, CREATION DE LA TRESORERIE MIITAIRE DE LA SOLDE GENDARMERIE (TMSG)

Catherine GRUCHET (COMSOPGN) a été nommée en qualité d'expert par le **SNPC/FO**.

PROJET SOLDE

Suite à l'abandon de Louvois et de l'ONP en 2007, la gendarmerie a décidé de prendre son autonomie et de développer un calculateur solde, couplé au SIRH AGORH@, qui sera opérationnel au 1er janvier 2019. Pour préparer l'arrivée de ce projet, il est décidé de créer une structure qui répond à la nouvelle

organisation territoriale issue de la loi Notre et qui correspond aux préconisations de la cour des Comptes, ciblant, dans son audit, la déficience du contrôle interne. Ce projet a pour caractéristiques la responsabilité partagée RH/SOLDE, la mise en place de la souplesse de la structure. Cette nouvelle structure est axée sur la séparation des fonctions transverses comme la formation, la communication et l'expertise et des fonctions opérationnelles comme le contrôle interne, qui sera consolidé, ou le calcul de la solde. Actuellement, le TER est de 340 ETP et va augmenter à concurrence de 371 ETP, alors que le TEA est à 248. Ce sur-effectif est rendu nécessaire pour le traitement de la solde.

Cette structure sera créée avec un TEA à 0 ETP et les agents seront placés en situation transitoire. Cette souplesse permettra de créer une nouvelle structure d'ici 2019/2020, en adaptant le TEA nécessaire aux besoins.

Pendant les deux années transitoires, les postes seront garantis et les agents seront mutés dans la nouvelle structure.

Le **SNPC/FO** fait remarquer que le projet a été présenté au CHSCT du COMSOPGN et que les membres ont voté contre car trop de questions sont restées sans réponse :

- pourquoi un organigramme avec seulement la sanctuarisation des postes à responsabilité ? Qu'en est-il du devenir des autres agents ?
- pourquoi cette situation transitoire et comment peut-on positionner des fonctionnaires dans cette situation administrative ?
- quel sera le devenir de cette structure dans les 2 ans à venir ?
- quel suivi sera mis en place par l'administration pour suivre les agents et leurs difficultés éventuelles ?

Le MG estime qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Les 371 ETP sont indispensables pour mener ce projet à terme : la solde devra être faite. Les effectifs pourraient même être augmentés en cas de besoin. Il ne comprend pas comment un TEA à 180 ETP a pu être déterminé avec le projet LOUVOIS.

Le général BROWAEYS précise que les personnels des BDM dont les missions seront transférées à la trésorerie unique ne seront pas mutés mais simplement repositionnés en interne.

Le **SNPC/FO** indique qu'il est effectivement plus facile de reclasser 4 ou 5 agents qu'une centaine.

Le MG ajoute qu'aucun élément, à ce stade, indique que des effectifs seront supprimés une fois que le calculateur de solde sera opérationnel et que tout sera mis en œuvre pour le suivi et l'accompagnement des agents.

TRESORERIE UNIQUE

La mission de la trésorerie unique est de recentrer les missions de la branche financière du titre 2 sur Le Blanc. L'échelon central SDAF sera également renforcé.

Dans un premier temps, il y aura la mise en place des 12 préfigureurs. Les préfigureurs monteront en puissance pour atteindre 28 ETP avec transferts des ETP des bureaux des dépenses militaires des régions.

LE SNPC FO GIE demande pourquoi seulement 3 postes de personnels civils sont prévus parmi 28 préfigureurs. Il demande également que les personnels civils soient positionnés uniquement sur le bureau « contrôle-coordination » et souhaite savoir si ces postes sont éligibles à la NBI ?

L'administration précise que la fonction de trésorier militaire ne peut être assurée que par un personnel militaire et que ces fonctions sont éligibles à la NBI et la demande en a été faite.

A l'issue de ces échanges, le **SNPC/FO** demande une interruption de séance.

A la reprise du CTGN, le **SNPC/FO** demande que le vote du point 1.7 se déroule de manière distincte pour la création du CNASG et SIAG et pour la création de la TMSG. La DGGN accède à la demande du **SNPC/FO**.

Création du CNASG et du SIAG :

POUR : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8

Création de la TMSG :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.8/ CREATION D'UN GROUPEMENT DE SECURITE ET D'APPUI A LA COMPAGNIE DE CAMP DE BEYNES

Avant la création du SGAMI IDF, le camp de Beynes était soutenu par la RGIF sur son budget. En 2016, en parallèle de la création du SGAMI IDF est créé le COMSOPGN. Il est alors posé la question de savoir si le camp de Beynes était une structure nationale ou régionale. Compte tenu de ses activités (formations initiales des GAV, formation GIGN, garde nationale, formations extérieures et nombreux partenariats), il est décidé que le camp de Beynes est un camp d'intérêt national. Il est fait le constat que ses infrastructures sont vétustes et qu'il y a un sous-effectif important. La compagnie du camp de Beynes n'est plus en mesure d'assurer sa sécurité, sa fonction de soutien et sa fonction d'accueil ; d'où la nécessité d'une augmentation d'effectifs.

La compagnie du camp de Beynes devient groupement de sécurité et d'appui et est rattachée au COMSOPGN. Pour fonctionner dans de bonnes conditions, une augmentation de 24 ETP est nécessaire. L'effectif passe donc de 73 à 97, dont 7 personnels civils (+ 3 N3T / + 2 N2T / + 2 N2A). L'effectif des personnels civils passe de 19 à 26. Les postes créés sont répartis dans les services suivants :

- santé et sécurité ;
- section administration-comptabilité ;
- casernement ;
- espaces verts.

Pour ce qui concerne le cercle mixte, un audit est en cours tant sur le plan fonctionnel que sur l'infrastructure. Le cercle mixte fournit 780 repas / jour.

Le **SNPC/FO** fait remarquer, qu'avant la création du GSA, le groupe entretien/environnement était composé de 9 ETP militaires. Le rapporteur de l'administration explique que 3 possibilités étaient offertes pour l'entretien :

- entretien en régie : 10 ETP supplémentaires étaient nécessaires ;
- conserver l'activité élagage qui nécessitait un investissement très onéreux dans du matériel ;
- externaliser la fonction : hypothèse non retenue compte tenu du coût (240.000 €).

Le **SNPC/FO** demande qu'avant la publication des fiches de poste à la BIEP, les postes soient diffusés en interne au sein du COMSOPGN.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1.9/ MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS « TEMPS DE TRAVAIL »

Ecole de gendarmerie Dijon

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Région de Gendarmerie Basse-Normandie et GGD 14

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Région de Gendarmerie Normandie et GGD 76

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Région de Gendarmerie Bretagne

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Comgend Guyane

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Comgend Polynésie française

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Région de Gendarmerie Provence-Alpes-Côte-d'Azur

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Région de Gendarmerie Corse

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commandement des Écoles de la Gendarmerie Nationale

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINTS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION

2.1/ EXTERNALISATION DU CERCLE MIXTE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Un groupe de travail sur les externalisations sera organisé le 14 décembre prochain en présence du DGGN.

2.2/ CREATION DU SECRETARIAT PARTICULIER DU MAJOR GENERAL

Cette réorganisation s'effectue sous plafond et n'a aucun impact.

2.3/ NOTE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS TEMPORAIRES DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS CIVILS DE LA GN EN PERIODE DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le projet présenté sera adressé à l'ensemble des commandants de formation administrative et vise à permettre la mise en place d'aménagements temporaires en cas de circonstances particulières climatiques ou naturelles (canicule, grand froid...).

Les CHSCT compétents et le CT-GN devront être informés rapidement de la mise en place des dérogations ponctuelles mises en place.

2.4/ DEMENAGEMENT DE L'IGGN A MALAKOFF

RAS

2.5/ SITUATION DU CERCLE MIXTE DE BEYNES

Le cercle mixte du camp de Beynes fournit 780 repas / jour. Un audit, tant sur le plan fonctionnel que sur l'infrastructure est en cours.

Le **SNPC/FO** demande que les conclusions de cet audit lui soient adressées.

POINTS INSCRITS PAR LE SNPC/FO/GENDARMERIE

POINT DE SITUATION SUR LES PERSONNELS CONTRACTUELS (RENOUVELLEMENT DE CONTRAT, CEDEISATION ET INTITULES DES POSTES)

Actuellement, il y a 427 CDD en organisation sur le périmètre gendarmerie. 84 de ces contrats vont être cédés. Sur les 343 CDD restants, 196 postes restent vacants dont 99 pour lesquels la gendarmerie ne trouve pas les profils en adéquation avec les compétences recherchées. 97 CDD restent non pourvus. Les 147 contractuels ont été recrutés pour palier l'augmentation d'activités principalement dans les cercles mixtes et les écoles. Les contrats signés de fin 2016 et 2017 ne sont pas systématiquement renouvelés.

En plus de ces CDD, 51 agents berkanis sont en poste sur le P 152.

Cédés : 11 ont été signés pour le CPMGN ; 3 sont en instance de signature pour le CIEC ; les autres sont au profit du ST(SI)2.

Les contrats de haut niveau correspondent à des postes dont les compétences et les métiers sont rares. Ces contrats sont de plus longue durée. La DPMGN rappelle que les contrats sont transmis à la DRH pour validation et signature du contrôleur budgétaire. Monsieur Stanislas BOURRON indique qu'il n'y a pas de blocage et que le MININT a signé des milliers de contrats (+ 44 % pour cette année). Il déplore le manque d'anticipation à tous les échelons et rappelle qu'il ne peut pas être dérogé aux grilles indiciaires des contrats. Le MININT est en concurrence avec les autres ministères et le secteur privé, surtout pour les profils particuliers où il rencontre des problèmes de rémunération. Il rappelle que le processus est long pour les contrats rares et qu'il n'existe pas d'outil pour traiter les dossiers individuels spécifiques. Le **SNPC/FO** dénonce ce manque d'anticipation de la part de l'administration, créant de fait un climat anxieux et du mal-être chez les agents contractuels.

POINT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES (CLASSEMENT DANS LES GROUPES DE FONCTION...)

Le RIFSEEP des personnels techniques est entré en vigueur le 01.01.2017 (circulaire du 19.09.2017).

L'IFSE est versée sans être classée dans les groupes. Les BRH ont été saisis par la DGGN pour retour sur les attributions de groupes pour la mi-novembre afin de permettre l'édition des groupes avant la fin du mois de décembre 2017.

Le **SNPC/FO** demande où est la place des organisations syndicales dans le calendrier énoncé ? Le SDGP propose, qu'en marge du GT du 14 décembre, il soit fait un point avec les organisations syndicales (OS). Le **SNPC/FO** rappelle que les gestionnaires ont eu besoin des OS pour le RIFSEEP des administratifs.

POINT DE SITUATION SUR LE TELETRAVAIL ET SUR LES DEMANDES DE « TELETRAVAIL » EN GENDARMERIE

L'arrêté du 02.03.2017 prévoit le télétravail au sein du MININT. La DGGN a émis 2 notes-express pour en fixer la mise en œuvre (NE du 10.08.2017 et du 10.10.2017). La 1ère NE organise le télétravail. La 2ème NE prévoit que le travail peut s'organiser sur un site distant à proximité du domicile des agents. Les 2 possibilités sont offertes aux agents.

A ce jour, 12 agents sont intéressés ; 1/3 de ces derniers sont affectés en régions de gendarmerie.

Le **SNPC/FO** rappelle que la raison médicale ne doit pas être le seul critère permettant de faire une demande de télétravail ou de travail à distance.

L'administration souhaite que le dispositif du travail à distance soit étudié et qu'il ne doit pas exister de crainte vis-à-vis des civils qui pourraient travailler dans des unités opérationnelles.

Monsieur Stanislas BOURRON annonce qu'un bilan au sein du MININT est à venir. Il précise que les demandes de télétravail touchent plus les agents affectés en Île-de-France. Le télétravail connaît un départ plus rapide en administration centrale. Il reconnaît que les mentalités doivent évoluer.

POINT DE SITUATION SUR L'AIDE A L'HEBERGEMENT POUR LES PERSONNELS AFFECTES EN ILE DE FRANCE ET DANS LES COMGEND

POINT DE SITUATION SUR L'AIDE A LA RESTAURATION POUR LES PERSONNELS AFFECTES DANS LE COMGEND (ABSENCE DE CERCLE MIXTE)

POINT DE SITUATION SUR L'AIDE A LA RESTAURATION POUR LES PERSONNELS AFFECTES DANS LES COMGEND DANS LE CADRE DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

La DSF mène actuellement une étude sur ces différents sujets déjà évoqués lors du comité technique du 28 juin 2017. Cette étude concerne également les possibilités d'hébergement provisoire en Île-de-France. Pour ce qui concerne l'hébergement, la SDGP rappelle que les agents affectés dans les COMGEND peuvent bénéficier d'un hébergement provisoire, s'il existe.

Le **SNPC/FO** informe l'assemblée que les CSTAGN en poste au sein des COMGEND bénéficient d'aides pour l'hébergement très avantageuses et demande que les personnels civils puissent également en bénéficier. Pour l'alimentation, la SDGP rappelle les dispositions du décret du 03.07.2006. Le CGOM a été saisi pour étudier les difficultés de mises en œuvre.

POINT DE SITUATION SUR LES RETARDS DANS LA GESTION DES DOSSIERS DU SGAMI ILE-DE-FRANCE

Monsieur BOURRON nous informe que le Préfet du SGAMI IDF est avisé de la situation et que des efforts ont été menés afin d'absorber le retard accumulé. Il va solliciter à nouveau la PP afin qu'une étude des « dégâts » soit mise en œuvre.

Le **SNPC/FO** rappelle les principaux actes de gestion manquants et demande que la PP fournisse des renforts au bureau du SGAMI chargé de la gestion des personnels civils du périmètre gendarmerie. Il déplore un retard d'environ 2 ans et ne peut faire qu'un constat d'échec.

RECENSEMENT DES BERKANIS DU PERIMETRE GENDARMERIE OUBLIES POUR LE CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES (DISPOSITIF SAUVADET)

La SDGP annonce que 2 agents en poste à la Garde Républicaine ont été oubliés lors du recensement des Berkanis. Le **SNPC/FO** informe l'administration qu'un 3ème agent est concerné à Rosny-sous-Bois. Le dispositif est reconduit jusqu'en 2020 ; un concours aura lieu en 2019, voire 2018.

LES COMGEND ONT-ILS LA POSSIBILITE D'EFFECTUER DES RECRUTEMENTS (ADJOINTS TECHNIQUES) SUR DOSSIER ?

Monsieur BOURRON apporte une réponse affirmative à cette interrogation. Il rappelle qu'il existe 2 possibilités de recrutement :

- le recrutement sur concours
- le recrutement sans concours (entretien avec le jury).

Les COMGEND doivent solliciter le BPCIVILS de la DGGN qui saisit ensuite le MININT via le Bureau des Personnels Techniques et Spécialisés (BPTS) pour accord. L'expression des besoins doit se faire dans le courant du mois de janvier.

Le **SNPC/FO** demande qu'une explication de la marche à suivre sur ce mode de recrutement soit portée à la connaissance des COMGEND afin que les postes techniques (carrossier, maçon, peintre...) difficiles à pourvoir, le soient par voie d'un des deux recrutements mentionnés ci-dessus.

POINT DE SITUATION SUR LE CIEC DE CHATEAULIN (COMMENT REMEDIER AU DEFICIT DE RECRUTEMENT DES INSTRUCTEURS AUTO-ECOLE)

Laurent RICHARDOT (EG de Châteaulin) a été nommé en qualité d'expert par le **SNPC/FO**.

Le **SNPC/FO** déplore le problème de recrutement de contrôleurs de services techniques.

A ce jour, le CIEC a délivré 3 336 brevets militaires de conduite toutes catégories de véhicules. Il est composé de 7 moniteurs. 4 de ces postes anciennement GAV, ont été transformés en poste de contractuels et d'un sous officier en renfort. Le CIEC est renforcé par des renforts en détachés (RED) des régions et des réservistes pour lui permettre d'assurer ses missions. Depuis la création du CIEC, le recrutement via la BIEP est très difficiles voir impossible. Les derniers recrutements, étaient de deux emplois réservés et d'un personnel en détachement de La Poste. Les agents susceptibles de venir d'une autre administration sont soit des personnels de catégorie C soit des ouvriers de l'État venant du ministère des Armées.

Le **SNPC/FO** pose la question du devenir du CIEC face aux difficultés de recrutement, à l'impossibilité d'organiser de concours car la spécialité n'existe pas au sein de la filière technique du MININT et à l'impossibilité de recruter des ouvriers de l'Etat du MINDEF.

La DPMGN précise que cette mission fait l'objet de l'axe 8.26 de la feuille de route. Le major général reconnaît que le CIEC est un centre vital et qu'il connaît des difficultés pour faire passer les permis de conduire. Il nous informe que la gendarmerie réfléchit à de nouveaux véhicules pour la gendarmerie mobile qui permettraient de recruter moins de TC et plus de PL.

L'expert précise que Châteaulin est l'unique centre de formation TC. En 2017 12 stages ont été organisés et 11 sont programmés pour 2018. Il a connaissance pour former des GAV si on lui en donne les moyens.

Le **SNPC/FO** propose donc qu'il soit fait appel à des CDD qui mèneront à une cédésation du fait de l'inexistence de la spécialité. Le DRH MININT confirme que ces CDD seront cédésés.

Le **SNPC/FO** informe qu'un ouvrier de l'état est volontaire pour être muté au CIEC Châteaulin. Le DRH MININT rappelle qu'il n'y a pas d'ouvriers de l'état au MININT, qu'il est prêt à étudier toutes les cas particuliers et qu'il privilégie les CDD.

Le **SNPC/FO** demande que cette spécialité soit inscrite dans la réforme de la filière technique actuellement menée par la DRH MININT.

Le **SNPC/FO** demande le respect des délais vis-à-vis des contractuels.

Syndicat National des Personnels Civils
FORCE OUVRIÈRE de la Gendarmerie

Le SNPC/FO/Gendarmerie sur les réseaux sociaux !



www.facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie

et notre site internet

www.fogendarmerie.fr

